

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 76 (1925)  
**Heft:** 7  
  
**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rejoint son trou et tente d'isoler son nouveau ver. L'étourneau n° 2 s'approche à son tour du trou, mais le pivert se ramasse et d'un coup de bec éloigne le ravisseur. Ce moment a suffi pour permettre à l'étourneau n° 1, qui vient de revenir, de se précipiter dans le trou, d'en extraire le ver et de s'enfuir comme précédemment.

Entre temps sont arrivés quelques merles qui eux aussi se mettent en chasse. En quelques minutes, de nouveaux vers sont isolés et prêts à être cueillis; mais les deux étourneaux sont de nouveau là et bientôt les merles à leur tour sont dépossédés de leur butin.

Ce manège se répète bien une vingtaine de fois en une heure, ce qui représente, au bout de la journée, plus de 200 larves de hannetons ainsi détruites.

Voilà une semaine que j'observe les allées et venues de mon pivert, des deux merles et des étourneaux. Le pivert finit bien par avaler quelques-unes de ces larves, les merles aussi, mais les étourneaux, de taille notablement plus petite, avalent, à eux seuls, près des trois quarts de la cueillette.

*Jacot-Guillarmot.*

(*Nos Oiseaux*, décembre 1917, pages 49—50.)

---

## CHRONIQUE.

### Confédération.

**Station de recherches forestières.** Dans sa séance du 6 mai, le Conseil fédéral a repourvu le poste de Directeur de la Station de recherches forestières, resté vacant depuis la mort du regretté M. A. Engler. Son choix s'est porté sur M. *H. Badoux*, professeur à l'École polytechnique fédérale.

**Examens fédéraux.** Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné aux ingénieurs forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux :

MM. *Amsler Hans*, de Schaffhouse.

*Anliker Oscar*, de Gondiswil (Berne).

*Becker Jacob*, d'Ennenda (Glaris).

*Bodenmüller Leo*, de Viège (Valais).

*Küng Bruno*, de Teufen (Appenzell Rh.-Ext.).

*Naegeli Werner*, de Horgen (Zurich).

*Schönenberger Samuel*, de Berne et Mitlödi (Glaris).

### Cantons.

**Valais. Aménagements.** Jusqu'à présent, le Valais ne possédait que des plans d'aménagement provisoires, basés sur une taxation oculaire des massifs et remontant à plus de 30 ans en arrière. En 1924, le Conseil d'Etat a fait paraître de nouvelles instructions pour l'établisse-

ment de plans d'aménagement définitifs. La commission chargée de l'élaboration de ces instructions s'est efforcée de les adapter aux conditions particulières des forêts de haute montagne qui forment, comme on le sait, la presque totalité des boisés de ce canton. La possibilité se déterminera par la formule de Mantel, mais le taxateur, se basant sur l'état des peuplements, devra la soumettre à une discussion raisonnée. Le matériel sur pied se calculera avec l'aide de tarifs. Vu les grandes différences de forme entre le mélèze et l'épicéa, et aussi parce que le pin ne devient qu'exceptionnellement en Valais un arbre de première grandeur, on n'a pas cru pouvoir s'en tenir à un tarif unique, mais on a adopté pour chacune de ces essences un tarif différent et double, un pour les forêts à bon accroissement, l'autre pour les forêts à accroissement faible. Le contrôle des coupes se fera en utilisant le volume sur pied déterminé lors des martelages.

L'élaboration de plans d'aménagement suivant ces instructions a été commencée en 1924 dans quelques arrondissements et sera poursuivie dès maintenant dans tout le canton. Nous saluons avec plaisir l'entrée en vigueur de ces nouvelles instructions. Elle constitue un événement qui marque une date importante pour la sylviculture valaisanne et est appelée à lui donner une heureuse impulsion. K.

**St-Gall.** *Du rapport sur la gestion des forêts en 1924*, publié par l'Inspectorat cantonal des forêts, nous extrayons les renseignements suivants :

La caisse créée en 1907 pour une pension de retraite des préposés forestiers (56 forestiers de district) a été au bénéfice d'une augmentation de 31.566 fr. et atteignait, à la fin de 1924, 336.759 fr. Pour la première fois depuis la création de cette institution, elle a pu payer, à titre provisoire, une pension pour invalidité à un forestier de district empêché par la maladie de faire son service durant quelques mois et auquel il avait fallu donner un remplaçant.

Le rapport donne de copieux détails sur les *dégâts causés aux forêts* par quelques animaux et divers météores. Ils furent nombreux et ont affecté un caractère de gravité exceptionnel.

Les *écureuils* en ont fait tant dans la vallée de la Tamina qu'il fallut payer des primes pour leur extermination. Et dans toute la partie méridionale du canton, le campagnol roussâtre a causé de sensibles dommages au sapin blanc sur de grandes étendues, aussi bien dans les recrûs naturels que dans les plantations. On sait que ce petit rongeur a acquis une fâcheuse célébrité, dans le plateau suisse, en décapitant les jeunes sapins blancs de leur bourgeon terminal, ce qui entraîne une perte d'accroissement et une déformation de la tige.

Les dégâts par les chutes de neige de la fin de décembre 1923 ont été un vrai désastre pour les perchis de résineux sis entre 800 et 1300 m d'altitude. Le volume de ces bois de faibles dimensions ainsi brisés ou déracinés s'est élevé, après façonnage, à 44.000 m<sup>3</sup>.

Ces mêmes chutes de neige ont, dans la partie alpestre du canton, donné naissance à de nombreuses avalanches qui ont mis bas environ 6800 m<sup>3</sup> de bois.

Le 22 juillet, enfin, un cyclone, soufflant du haut du lac de Zurich contre la ville de St-Gall, a jeté à terre ou brisé 10.200 m<sup>3</sup>.

C'est dire que pour les forêts st-galloises, 1924 laissera un mauvais souvenir, puisque plus de 61.000 m<sup>3</sup> ont été la proie de la neige ou du vent. Ces forêts ont, au reste, été très éprouvées durant les dernières années : depuis 1919 le volume des exploitations accidentelles (vent, neige et avalanches) a été de 320.000 m<sup>3</sup>. Longtemps encore, elles porteront les traces de ces atteintes et il faudra beaucoup de patience pour panser tant de plaies.

Malgré ces accidents, le fonds forestier de réserve pour les forêts domaniales est resté sensiblement au même niveau qu'en 1923, tandis que celui des forêts communales a subi une diminution de 103.600 fr. Au 30 juin 1924, il était de 1.671.806 fr.

Dans les forêts communales, l'effet des exploitations accidentelles citées plus haut s'est traduit par une diminution assez sensible du rendement net par ha (48,97 fr. contre 54,53 en 1923) bien que le volume exploité ait été le même. Pour les forêts cantonales, par contre, ce rendement net (96,52 fr. par ha) a dépassé celui de l'année précédente de 7,68 fr., bien que le volume exploité soit resté inférieur (3,52 m<sup>3</sup> contre 4,11 fr.). Ce résultat est imputable surtout à une augmentation des prix de vente, puis aussi à une diminution des dépenses pour soins culturaux.

H. B.

**Grisons.** *Extraits du compte-rendu de l'Inspection cantonale des forêts pour 1924.* La loi forestière de ce canton prévoit que les communes possédant une étendue boisée de plus de 1000 ha ou dont la possibilité dépasse 2500 m<sup>3</sup> sont dans l'obligation de faire gérer leurs forêts par un ingénieur forestier porteur du brevet fédéral. Or, deux de ces communes, Bergün et Ems, ne se conforment pas, depuis quelques années déjà, à cette obligation légale. Le rapport ne dit pas quelles en sont les raisons, ce qui serait intéressant à savoir.

La mensuration des forêts, conformément aux instructions fédérales de 1903, a grandement progressé durant l'année écoulée. Ce levé géométrique est achevé pour une étendue de 93.042 ha, soit pour le 60 % de l'étendue boisée totale.

L'aménagement a compris une superficie de 5232 ha. A la fin de 1924, le nombre des aménagements était de 167 (116 définitifs, 43 provisoires et 8 en travail) pour une étendue de 93.503 ha, avec une possibilité moyenne de 1,75 m<sup>3</sup> par ha. L'étendue totale aménagée correspond au 65 % de celle des forêts publiques.

Longue est la liste des dégâts causés par insectes et champignons. Parmi les premiers, le grand bostryche de l'arolle est apparu dans les forêts de Samaden et de Pontresina. Dans les reboisements de la Haute-

Engadine, un hyménoptère, le *Lophyrus elongatulus*, a fortement ravagé les aiguilles de l'arolle.

Nous avons signalé en 1923 les déprédations causées par un insecte sur les aiguilles de très nombreux épicéas croissant sur les berges de l'Albula, dans sa partie moyenne. Il nous avait paru qu'il s'agissait d'un microlépidoptère (*Grapholitha pygmaeana* Hbn.) dont la larve mine l'intérieur des aiguilles. A en croire le rapport, ce dégât a été constaté à nouveau en 1924 surtout dans les forêts basses d'Alvaschein et de Stürvis; mais on en attribue la cause au némate de l'épicéa ou encore à *Grapholitha tedella* Clerck, un microlépidoptère dont la larve fore son couloir dans les aiguilles de l'épicéa, mais dès le milieu de l'été jusqu'en novembre. Or, il s'agissait de dégâts qui ont eu lieu, sauf erreur, au commencement de l'été. En se basant sur ces divers faits, il nous paraît que l'intervention de *Grapholitha tedella* est exclue. Quant au némate de l'épicéa, les quelques rameaux endommagés que nous avons eus entre les mains nous donnent à croire qu'il ne saurait en être question non plus. Si l'on voulait bien examiner de près ce dégât, durant les mois de juin et de juillet, la détermination de son auteur n'offrirait aucune difficulté.

Les mélézeins de l'Engadine n'ont pas eu à souffrir de leur plus redoutable ennemi, la pyrale grise du mélèze. Mais on se souvient, dans la vallée, des dégâts très graves que ce lépidoptère a causés si souvent déjà. Et nous avons la satisfaction d'enregistrer la fondation, dans la Haute-Engadine, d'une association comprenant des propriétaires forestiers et dont le but est d'étudier les mesures préventives à appliquer pour enrayer, si possible, la gravité des dommages que ne manquera pas de causer cet insecte à l'avenir. Voilà une excellente idée à laquelle nous applaudissons fort. Nous souhaitons bon succès aux initiateurs de cette œuvre de défense qui auront, à notre avis, à étudier avant toute chose les particularités imparfaitement connues de la biologie de cette pyrale.

Les *bris de neige* ont été exceptionnellement graves. Jusqu'à une altitude d'environ 800 m, ils sont le fait de la chute de neige de la fin de décembre 1923 qui a causé beaucoup de mal partout en Suisse; aux altitudes plus élevées est venu s'ajouter le ravage causé par la chute de neige des 8/9 mai 1924. Pour l'ensemble du canton, le volume total des bois brisés ou déracinés est évalué à environ 100.000 m<sup>3</sup>. Et ce ne sont pas les épicéas seulement qui furent atteints: dans l'arrondissement de Coire le nombre des pins sylvestres fut exactement le double de celui des épicéas (10.906 contre 5434). Dans cet arrondissement 19.000 plantes, cubant 9634 m<sup>3</sup>, ont été mises à terre. Elles se répartissent comme suit entre les essences: pins 53 0/0, épicéa 31,2 0/0, sapin 8,0 0/0, hêtre 5,0 0/0, mélèze 2,8 0/0.

Les avalanches n'ont pas manqué de venir compléter cette œuvre de destruction par la neige; cependant les dommages causés n'ont rien eu d'exceptionnel.

Ce qui précède peut suffire pour donner une idée de la quantité de renseignements intéressants contenus dans ce rapport de gestion.

H. B.

**Vaud.** *Visite du „Holzindustrieverein“ suisse.* En présence de la crise assez sérieuse qui sévit sur le marché des bois de la Suisse romande, causée par l'arrêt prolongé de l'industrie du bâtiment, d'une part, et de l'autre par la dépréciation du franc français, mettant un obstacle aux exportations qui étaient avant la guerre la ressource essentielle de nos marchands de bois, l'Association forestière vaudoise a pris l'initiative de chercher à créer un courant d'échange plus actif avec le commerce des bois de la Suisse alémanique. Celui-ci, en effet, est obligé de faire appel à l'importation, les contrées industrielles de la Suisse centrale et orientale étant déficitaires quant à la production des bois de service. Cette importation se faisait en temps normaux essentiellement des pays de l'Europe orientale et de l'Allemagne.

Depuis que le change a subi la catastrophe que l'on sait, ces pays exportateurs ont été en mesure de nous inonder de produits forestiers à si bon marché, que les producteurs suisses (en particulier les communes et l'Etat, dont l'équilibre budgétaire dépend en grande partie du produit des forêts) se sont trouvés gravement lésés. Cette situation a amené le Conseil fédéral à prendre temporairement des arrêtés fermant les frontières aux bois étrangers. Mais cela ne pouvait faire l'affaire de chacun: l'industrie ne change pas si facilement son orientation et les vieilles habitudes ont souvent la vie tenace. Il s'est donc créé un fort courant, cherchant à obtenir la réouverture des frontières orientale et septentrionale.

C'est ici que l'Association forestière vaudoise a jugé utile d'intervenir. Pour obtenir le maintien des mesures fermant les frontières, il a fallu donner la preuve au commerce des bois de la Suisse allemande qu'il peut se procurer dans le pays même, en particulier dans le canton de Vaud, des bois de service en quantité suffisante et d'une qualité équivalente à ceux d'Autriche et des pays contigus.

Pour cette raison, l'Association suisse de l'industrie du bois a été invitée à venir se rendre compte de visu de nos disponibilités. L'invitation fut acceptée! Le H. I. V. a fixé l'assemblée annuelle des délégués à Lausanne, le 22 mai, et cette réunion fort nombreuse a été suivie d'un voyage d'étude de 3 jours, auquel prirent part environ 80 délégués, sous la conduite de M. le colonel J. P. Schmidt de Filisur, président, et du D<sup>r</sup> Zahler, secrétaire général de l'Association.

Le programme très intéressant, élaboré par notre Directeur de l'A. G. V. M. Chs. Gonet, fut suivi dans toutes ses parties avec un intérêt croissant par tous nos hôtes. Ils visitèrent, le vendredi après-midi, les forêts de chêne de la commune d'Apples et les forêts mélangées du pied du Jura, de Mont-la-Ville en particulier. Cantonnements au Pont. Le samedi, par une belle journée, l'on visita le Risoud le matin et,

l'après-midi, la forêt de la Rippe sous le Mont-Tendre et celles de la commune de l'Abbaye. Le dernier jour, ce fut le tour des forêts du Jorat, spécialement celles de Lutry, Villars-Tiercelin, Poliez-Pittet, et du Jorat l'Evêque à l'Etat du Vaud. Tous ces déplacements s'effectuèrent en auto-cars.

L'impression générale remportée de ce voyage d'étude, où nos hôtes eurent l'occasion d'apprécier la franche et libérale hospitalité des communes vaudoises, fut tout en faveur du but poursuivi par notre association de producteurs vaudois. Preuve a été donnée que notre canton est en mesure de satisfaire largement les besoins de l'industrie du bois de nos Confédérés. Il n'y a plus qu'à en tirer les conséquences. A bon entendeur, salut!

*Py.*

**Nomination.** Nous apprenons, depuis la mise en page, la nomination par le Conseil fédéral du successeur de M. Petitmermet — promu il y a deux ans inspecteur général des forêts — comme inspecteur forestier fédéral de l'arrondissement de la Suisse romande. Son choix s'est porté sur M. le Dr *E. Hess*, de Berne, inspecteur forestier d'arrondissement à Grandson depuis 1919. Toutes nos félicitations!

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

*E. G. Blake.* **The Seasoning and preservation of timber.** Un vol. in 8° de 132 pages, avec 40 illustrations, pour la plupart hors texte. Editeurs: MM. Chapman et Hall, à Londres, 1924. Prix: 9,6 schellings.

Ce livre est consacré au séchage et à la conservation des bois, en particulier aux différents systèmes usités pour leur injection. L'auteur nous apprend qu'en Angleterre la substance qui est de beaucoup la plus employée à cet effet, c'est la créosote. C'est celle que le commerce produit aux conditions les plus économiques et en quantités propres à satisfaire tous les besoins. Il est naturel, étant donné cela, que l'auteur ait consacré la plus grande partie de son livre à la description des méthodes d'injection qui utilisent la créosote.

Toute la matière est traitée en 11 chapitres dont l'avant-dernier contient une description du champignon des maisons et le dernier une récapitulation générale. Les illustrations sur beau papier sont très réussies; elles montrent essentiellement les dispositifs et machines employés pour l'injection. — Papier et impression sont excellents.

*H. B.*

*H. Christ.* **Rosiers du Valais.** Tirage à part du „Bulletin de la Société Murithienne 1925“, de 81 pages. Sion 1925.

Le célèbre botaniste bâlois a publié en 1873 la description des nombreuses espèces de rosiers croissant en Suisse. Après une interruption de plus de cinquante ans, il s'est remis à l'étude de ce genre si captivant pour les botanistes. Il donne une liste très complète des espèces récoltées pendant le dernier demi-siècle, tant par lui que par d'autres botanistes, dans le canton du Valais, pays